



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/235
5 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN POINT SUPPLÉMENTAIRE À
L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

PROCLAMATION DU 21 NOVEMBRE JOURNÉE MONDIALE
DE LA TÉLÉVISION

Lettre datée du 5 décembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale d'un point supplémentaire intitulé "Proclamation du 21 novembre Journée mondiale de la télévision".

Vous trouverez en annexe à la présente lettre, conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif et un projet de résolution. La question devrait être examinée en séance plénière.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

(Signé) F. Paolo FULCI

ANNEXE I

Mémoire explicatif

Le premier Forum mondial sur la télévision s'est tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 21 et 22 novembre 1996. D'éminentes personnalités des médias du monde entier, représentant plus de 50 pays, se sont réunies sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour examiner le rôle croissant de la télévision dans le monde changeant d'aujourd'hui et les moyens de renforcer leur coopération à l'avenir.

Les représentants des organismes de radiotélévision – tant publics que privés – qui ont participé à la réunion ont longuement débattu de l'influence croissante que la télévision exerçait sur le processus de décision en appelant l'attention dans le monde entier sur les conflits internationaux et les menaces à la paix et à la sécurité, et ils ont examiné le rôle qu'elle pourrait jouer en accordant plus d'importance à d'autres questions essentielles, notamment aux questions économiques, sociales et culturelles, et en facilitant la compréhension entre les peuples.

Par ailleurs, les participants ont reconnu que, de plus en plus, l'Organisation des Nations Unies était appelée à se préoccuper des graves problèmes qui se posaient à l'humanité, et que la télévision, qui était l'un des plus puissants moyens de communication modernes, pouvait jouer un rôle en faisant connaître ces problèmes au public. Ils se sont également intéressés à la révolution technologique en cours dans le domaine des communications et à l'élargissement considérable des possibilités d'échanges culturels qui en résultait, au rôle des organismes de radiotélévision tant publics que privés dans la diffusion d'informations sur les événements mondiaux et aux possibilités qui s'offraient au système des Nations Unies de renforcer sa collaboration avec les médias, afin que les organismes qui en font partie aient plus facilement accès au grand public et renforcent leurs liens avec la société civile.

Au cours du Forum mondial sur la télévision, les organismes de radiotélévision ont souscrit à l'idée de proclamer une journée mondiale de la télévision, qui serait célébrée le 21 novembre de chaque année. Cette journée serait marquée par des échanges, dans le monde entier, d'émissions consacrées à des questions telles que la paix et la sécurité, le développement économique et social et le renforcement des échanges culturels.

Il conviendrait donc que l'Assemblée générale donne un caractère officiel à une journée que les organismes de radiotélévision du monde entier consacraient essentiellement aux graves problèmes auxquels la communauté internationale se heurte aujourd'hui.

ANNEXE II

Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 13 (I) du 1er février 1946, dans laquelle elle a notamment déclaré que l'Organisation ne pourrait réaliser ses fins que si les peuples du monde étaient tenus pleinement au courant de ses buts et de ses activités,

Rappelant également ses résolutions relatives à l'information au service de l'humanité et aux politiques et activités d'information de l'Organisation des Nations Unies,

Réaffirmant son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier à ceux ayant trait à la liberté de l'information, ainsi qu'aux principes de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité de la presse,

Soulignant que les communications sont désormais une des grandes questions internationales, en raison non seulement de leur importance pour l'économie mondiale, mais aussi de leurs incidences sur le développement social et culturel,

Consciente de l'influence croissante que la télévision exerce sur le processus de décision en appelant l'attention dans le monde entier sur les conflits et les menaces à la paix et à la sécurité, ainsi que du rôle qu'elle peut jouer en accordant plus d'importance à d'autres questions essentielles, notamment aux questions économiques et sociales,

Soulignant que, de plus en plus, l'Organisation des Nations Unies est appelée à se préoccuper des grands problèmes qui se posent à l'humanité, et que la télévision, qui est l'un des plus puissants moyens de communication modernes, peut jouer un rôle en faisant connaître ces problèmes au public,

Notant avec satisfaction la tenue, les 21 et 22 novembre 1996, au Siège de l'Organisation des Nations Unies et sous les auspices de celle-ci, du premier Forum mondial sur la télévision, au cours duquel d'éminentes personnalités des médias ont examiné le rôle croissant de la télévision dans le monde changeant d'aujourd'hui et les moyens de renforcer leur coopération,

1. Décide de proclamer le 21 novembre Journée internationale de la télévision, célébrant ainsi la date à laquelle s'est tenu le premier Forum mondial sur la télévision;

2. Invite tous les États Membres à observer la Journée internationale de la télévision en encourageant des échanges, dans le monde entier, d'émissions portant notamment sur des questions telles que la paix, la sécurité, le développement économique et social et le renforcement des échanges culturels;

3. Prie le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les gouvernements et des organisations non gouvernementales intéressées.
